RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02427
Numéro SIREN : 820 863 389
Nom ou dénomination : AB STYLE

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2018 sous le numéro de dépôt 19696

Greffe du tribunal de commerce d'Evry : dépôt N°19696 en date du 26/12/2018

A B STYLE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIEE UNIQUE
AU CAPITAL DE 1.000 EUROS
SIEGE SOCIAL 36 BOULEVARD Aristide Briand
91600 SAVIGNY SUR ORGE

RCS EVRY 820 863 389

COPIE CERTIFIÉE CONFORME à l'original

Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 26 DEC. 2018
Numéro: 19696

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU LUNDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE DIX HUIT

L'an deux mille dix huit le lundi vingti cinq juin à dix heures. Madame BOS Aline agissant en qualitié d'associée unique de la société AB STYLE a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Madame BOS Aline, Présidente associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice. L'associée unique est en possession desdocuments suivants :

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société

le bilan, le compte de résultat et l'annexe. De l'exercie clos le 31 décembre 2017.

Le rapport de gestionLe tableau des résultats financiers.

Le texte des résolutions proposées.

Les point suivants font l'objet des décisions à prendre par l' associé unique :
Approbation des compte annuels.
Approbation des conventions règlementees.
Affectation du résultat.
Le texte des résolutions proposées.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, connaisance prise du rapport de la présidente, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résuméeq dans ce rapport et donne quitus de sa gestion de présidente

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se montant à **13.935** €uros, comme suit :

ORIGINE

Résultat exercice	13.935 euros

A.B

AFFECTATION

Dividendes	10.000 euros
Réserves legale	100 euros
Autres reserves	3.835 euros

Le dividende par part s'élèvera ainsi à **10.00** €uros.
Le dividende en numéraire sera mise en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018, les associés,personnes physiques fiscalement domiciliés en France sont soumis au prélévement forfaitaire unique (PFU) dit « FALT TAX » de 30% regroupant
:

Les prélèvements sociaux de **17.2%** prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

Le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de **12.8 %** , sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 pour les personnes célibataires et à 75.000 pour les couples soumis à une imposition commune

.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social a compter du vingt six juin deux mille dix huit.

En cas de renonciation au prélèvement de 12.8 %, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % et soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

TROISIEME RESOLUTION

Madame BOS Aline n'a perçu aucune rémunération que ce soit au titre de son mandat de Présidente ou que ce soit au titre d'une quelconque fonction au sein de la scociété.
Elle n'a perçu aucune rémunération pour ses fonctions de quelque nature que ce soit au titre des traitements, émoluments et indemnités proprement dits pour l'exercice **2017**.

Elle a perçu la somme de 1.000.00 euros au titre de remboursement d'indemnité kilometrique.pour ses deplacements professionnels.

QUATRIEME RESOLUTION

L' associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, pour effectuer ou faire effectuer la formalité de dépôt des comptes annuels au Greffe du Tribunal de Commerce

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente..

L'ASSOCIEE UNIQUE
Mme BOS Aline.



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2018)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 10062016 et clos le 31122017 — Régime simplifié d'imposition [X] — Régime réel normal []

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe [] — Si PME innovante [X] — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) []

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) []

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD []

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME à l'original

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SAS AB STYLE
LE STYLE CANIN
36 BD ARISTIDE BRIANT

91600 SAVIGNY SUR ORGE

Insp. IFU	N° dossier	82086338900012 N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale):

Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %		Bénéfice imposable au taux de 28%		Bénéfice imposable au taux de 15%	16 395	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)					
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%		Plus-values exonérées art.238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies [] — Jeunes entreprises innovantes [] — Zones franches urbaines [] — Pôle de compétitivité []

Entreprises nouvelles art.44 septies [] — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies [] — Autres dispositifs [] — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies []

Sociétés d'investissements immobiliers cotées [] — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W [] — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X []

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA [] Viseur conventionné []

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : SAS SOFIE — 41 Rue Pierre Brossolette 91130 RIS ORANGIS — 01 69 02 77 60
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA

A savigny sur orge, le 15042018

Signature et qualité du déclarant

BOS ALINE presidente

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

A.B

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour des données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB STYLE — LE STYLE CANIN — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 36 BD ARISTIDE BRIAND — 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Numéro SIRET * : 8 2 0 8 6 3 3 8 9 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 19 — Durée de l'exercice précédent * :

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	2 375	030	745	1 630	
	Immobilisations financières* (1)	040	850	042		850	
	Total I (5)	044	**3 225**	048	**745**	**2 480**	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	473	052		473	
	STOCKS — Marchandises *	060	8 040	062		8 040	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Créances (2) — Autres * (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	12 384	086		12 384	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	**20 897**	098		**20 897**	
	Total général (I + II)	110	**24 122**	112	**745**	**23 377**	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**13 935**	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**14 935**	
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	8 443	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**8 443**	
	Total général (I + II + III)	180	**23 377**	

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	850	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 225
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.B

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: SAS AB STYLE — Néant ☐*

				Exercice N clos le 31122017 (1)	Exercice N-1 clos le (2)
A - RESULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	17 322	
	Production vendue biens	215	214		
	Production vendue services * — dont export et livraisons intracommunautaires	217	218	36 652	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	53 973	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	19 977	
	Variation de stock (marchandises) *		236	(8 513)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	24 679	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 691)		244	691	
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	745	
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	37 579	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	16 395	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI) 300		
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	2 460	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	13 935	
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 935	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 460	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurale (44. quindecies) 138				
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991				
	Divers* dont ZFA (44 quater decies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655				350
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352 16 395	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :				360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370 16 395	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

A.B

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS AB STYLE**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442 1 695	444	446 1 695	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472 680	474	476 680	
Immobilisations financières		480	482 850	484	486 850	
TOTAL		490	492 **3 225**	494	496 **3 225**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532 564	534	536 564
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562 181	564	566 181
TOTAL		570	572 **745**	574	576 **745**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

AB

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 82086338900012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB STYLE

ADRESSE (voie) LE STYLE CANIN 36 BD ARISTIDE BRIAND

CODE POSTAL 91600 VILLE SAVIGNY SUR ORGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ME | Nom patronymique bos | Prénom(s) aline | Nom marital | % de détention 100,00 | Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 10081971 | N° département 92 | Commune levallois perret | Pays FRANCE

Adresse : N° 23 | Voie rue de l'aviation | Code postal 91600 | Commune savigny sur orge | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.B